



Rapport annuel du ministre sur la réduction des toxiques



Table des matières



Message du ministre de l'Environnement	3
Introduction	4
Informar la population ontarienne sur les toxiques	8
Appuyer l'industrie	10
Réduire les pesticides : un élément clé de la Stratégie	12
Assurer la croissance de l'économie verte	16
Initiatives connexes	18
Conclusion	20
Comment se tenir au courant	21

This publication is also available in English.
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012
PIBS 8270f

Message du ministre de l'Environnement

Ce premier rapport annuel sur la réduction des toxiques souligne certaines des nombreuses mesures que prend la province pour réduire l'utilisation et la création des toxiques et de leur rejet dans l'environnement de l'Ontario. Le présent rapport constitue un cadre de travail pour les mesures que nous prendrons dans le cadre de la Stratégie de réduction des substances toxiques.

C'est en Ontario que l'on retrouve la plus importante quantité de rejets au Canada et l'une des plus élevées en Amérique du Nord¹. Le rejet de substances toxiques constitue un problème grave pour l'environnement et pour la santé et est en outre associé au cancer, aux anomalies à la naissance, aux problèmes respiratoires et à d'autres problèmes de santé.

Nous savons que la population est préoccupée par les substances toxiques présentes dans l'air, le sol, l'eau et les produits qu'elle utilise. La province est déterminée à protéger la santé et l'environnement et à informer les Ontariennes et les Ontariens au sujet des substances utilisées dans leur collectivité.

Pendant que nous élaborons la *Loi de 2009 sur la réduction des toxiques* et son règlement afin de protéger la santé des familles et l'environnement de l'Ontario, nous avons été guidés par les recommandations de notre Comité scientifique de réduction des substances toxiques, coprésidé par Miriam Diamond et Lynda Collins.

Nous avons conclu avec Environnement Canada un accord prévoyant la collecte de renseignements sur les toxiques utilisés, créés et contenus dans les produits selon les industries, outre les renseignements déjà recueillis par l'Inventaire national des rejets de polluants (INRP). L'Ontario a été au-delà de l'INRP en mettant l'accent sur la planification en vue de réduire l'utilisation et la création de substances toxiques au début du processus industriel. Cette nouvelle approche pour l'Ontario s'est révélée efficace ailleurs.

La planification est un élément clé du processus de réduction des toxiques. L'industrie a exprimé des préoccupations concernant le temps nécessaire pour élaborer et mettre en œuvre des plans efficaces – nous avons écouté. La date limite d'élaboration et de présentation des plans a été reportée d'un an, pour être fixée à 2012. Ce report donnera à l'industrie plus de temps pour utiliser les ressources techniques et d'encadrement. En outre, il fera en sorte que les planificateurs soient assez nombreux pour aider les installations à lancer un processus de planification rigoureux ainsi qu'à élaborer et à certifier leur plan avant la date limite.

Le présent rapport met en vedette des compagnies comme Informco et Woodbridge Foam Corporation, qui jouent un rôle de leader dans la réduction des toxiques en

Ontario.

Notre politique sur la réduction des toxiques vise à assurer la transition vers une absence de substances toxiques, afin d'améliorer notre qualité de vie, de protéger notre environnement et de développer une économie verte. Dans le cadre de ces efforts, l'Ontario s'aligne avec les mesures entreprises par les Nations Unies, l'Organisation mondiale de la santé, les États-Unis et l'Union européenne.

Nous avons également agi pour réduire l'utilisation de pesticides en adoptant la *Loi de 2008 sur l'interdiction des pesticides utilisés à des fins esthétiques* et un règlement subséquent. Les résultats provenant des études préliminaires de surveillance des concentrations de pesticides dans les cours d'eau urbains indiquent une diminution de 80 pour cent des concentrations de trois pesticides utilisés couramment dans les produits d'entretien de pelouse, ce qui suggère que l'interdiction fonctionne. Depuis que la province a interdit les pesticides à des fins esthétiques en 2009, nous voyons augmenter le nombre de produits plus écologiques disponibles. Les fabricants investissent dans la recherche et le développement afin de produire des technologies et des nouveaux produits sans pesticides. Les détaillants offrent des produits respectueux de l'environnement pour le gazon et les jardins. Les exploitants de terrains de golf font des efforts pour réduire au minimum l'usage des pesticides en adoptant des pratiques de contrôle des ravageurs et en faisant rapport chaque année sur l'usage qui est fait des pesticides. La recherche en cours est encourageante et nous espérons la voir mener à de nouveaux produits commerciaux.

Nous sommes déterminés à tenir la population ontarienne informée sur nos travaux de réduction des toxiques et nous élaborons de nouveaux outils enthousiasmants pour réaliser cet objectif.

Jim Bradley

Ministre de l'Environnement



¹ Commission de Coopération environnementale de l'Amérique du Nord, 2006



Contexte – Une nouvelle approche de la réglementation de la pollution

Les toxiques sont des substances qui peuvent être nocives pour l'humain, les animaux ou l'environnement naturel. Au Canada, certaines industries doivent faire rapport à l'**Inventaire national des rejets de polluants (INRP)** sur les quelque 350 substances précisées qui peuvent être rejetées dans l'environnement par les processus de fabrication. On surveille ces substances parce qu'elles posent un risque pour la santé humaine ou l'environnement. L'INRP est l'inventaire canadien, prévu par la loi et accessible au public, des rejets de polluants dans l'environnement (air, eau et sol), de leur élimination et de leur transfert aux fins de recyclage.

L'Ontario a élaboré une **Stratégie de réduction des substances toxiques** fondée sur les exigences de déclaration de l'INRP. Dans le cadre de la Stratégie, l'Ontario met l'accent sur la réduction de l'utilisation et de la création de toxiques au début du processus de fabrication, complétant ainsi l'approche traditionnelle de la gestion des rejets axée sur les toxiques résultant des processus.

De nombreuses substances visées par la Stratégie se retrouvent dans les produits que nous utilisons tous les jours. Si on les utilise correctement, ces substances posent vraisemblablement peu de risque pour la santé humaine ou l'environnement. Toutefois, elles peuvent être nocives pour l'humain et l'environnement dans certaines situations. C'est pourquoi elles sont considérées comme toxiques aux termes de la *Loi de 2009 sur la réduction des toxiques*.

« Cette Loi a le potentiel d'améliorer les pratiques et les gains des entreprises de l'Ontario tout en protégeant la santé humaine et l'environnement selon de nouvelles approches qui pourraient susciter la création d'emplois, des innovations en matière de prévention de la pollution et des économies diverses telles qu'une importante réduction des déchets dangereux. »

– Affichage du 31 janvier 2011 au registre de la Charte des droits environnementaux par l'Association canadienne du droit de l'environnement.

Pour déterminer les substances qui feraient l'objet de mesures anticipées en application de la *Loi de 2009 sur la réduction des toxiques*, le ministère a commencé par un régime connu de l'industrie – l'INRP – et a priorisé les substances. Cette liste prioritaire forme la base de la phase I. Comme point de départ, toutes les substances de l'INRP et une substance qui en est exclue (l'acétone) ont été intégrées à la *Loi de 2009 sur la réduction des toxiques* et à son règlement. Nous avons mis sur pied un comité multipartite afin de fournir au ministère des commentaires et des avis au sujet de la liste « active » des substances afin de nous assurer que cette liste est à jour et pertinente pour l'Ontario.

La **Loi de 2009 sur la réduction des toxiques** adoptée par l'Assemblée législative de l'Ontario en juin 2009 est la pierre angulaire de la Stratégie de réduction des substances toxiques. La **Loi** et le **Règlement de l'Ontario 455/09** (en anglais seulement) obligent les compagnies de l'Ontario à planifier la réduction de l'utilisation et de la production des toxiques, dans la mesure du possible, dans leurs usines et leurs installations de transformation des minéraux. La loi et le règlement sont le fruit d'une consultation d'envergure auprès des intervenants en matière de santé et d'environnement, ainsi que de groupes syndicaux, de l'industrie et du public.

Une approche progressive

La phase I de la **Stratégie de réduction des substances toxiques** comprend 47 substances ou groupes de substances désignées substances toxiques et cancérogènes prioritaires que les installations de l'Ontario déclarent présentement à l'INRP.

Ces substances ont été choisies selon un ou plusieurs des critères suivants :

- le volume de leurs rejets dans l'environnement;
- leur toxicité environnementale;
- leur toxicité humaine, y compris leur pouvoir cancérogène.

Le choix de ces substances prioritaires a été guidé par les conseils du Comité scientifique de réduction des substances toxiques du ministre. Le comité était composé des membres suivants : Lynda Collins, Miriam Diamond, Louise Aubin,

Ken Geiser, Patricia Harper, Paul Helm, Heather Logan, Lynn Marshall, Sarah Rang, Monica Campbell et Philip Jessop.

Les mesures que nous avons prises jusqu'à présent ont fait de l'Ontario la première province du Canada en matière de législation sur la réduction des toxiques. Nous continuerons nos travaux pour protéger les familles, les collectivités et l'environnement de l'Ontario contre les effets nocifs de ces substances.

Objectifs de la Stratégie

La Stratégie de réduction des substances toxiques met l'accent sur la protection de la santé humaine et de l'environnement tout en appuyant la réussite des entreprises ontariennes dans la nouvelle économie verte.

Les objectifs clés de la Stratégie comprennent ce qui suit :

- protéger la qualité de nos vies et de l'environnement en réduisant notre exposition aux substances toxiques présentes dans l'air, le sol, l'eau et les produits destinés au public;
- tenir les Ontariennes et les Ontariens informés sur les toxiques dans leur collectivité;
- favoriser l'économie verte en examinant des substances qui peuvent remplacer les toxiques et qui avantagent à la fois l'industrie et la population ontarienne.





Sommaire des réalisations clés

Adoption de la *Loi de 2009 sur la réduction des toxiques*

L'Ontario devient la première province du Canada à adopter une législation complète en matière de réduction des toxiques et joue un rôle de leader dans le développement de l'économie verte. La Loi, qui découle de l'engagement du gouvernement de réduire l'utilisation, la création et le rejet de toxiques dans l'environnement de l'Ontario, a reçu la sanction royale le 5 juin 2009.

Juin 2009

Annnonce du financement de GreenCentre

L'Ontario investira 13,6 M\$ dans GreenCentre Canada, un consortium de technologie verte qui relie les découvertes en chimie verte des universités de l'Ontario à des compagnies afin de trouver des remplaçants aux produits chimiques toxiques et de les mettre sur le marché plus rapidement.

Septembre 2009

Établissement de chaires de chimie verte

Les universités Queen's et Trent ont créé des chaires de chimie verte et d'ingénierie dans le cadre d'un engagement relatif à l'appui financier de la recherche dans ces domaines.

Février 2010

Présentation des premiers prix d'excellence en chimie verte et en ingénierie

Les prix d'excellence en chimie verte et en ingénierie sont remis à une personne et à un organisme qui ont contribué de façon importante à l'avancement de la chimie verte ou de l'ingénierie, y compris des avantages techniques, économiques, sanitaires et environnementaux.

- Le Prix d'excellence de l'Ontario en chimie verte et en ingénierie (Particuliers) a été remis à Leo W. M. Lau, de l'Université Western Ontario, pour ses travaux sur la fabrication verte de nouveaux produits de polymères.
- Le Prix d'excellence de l'Ontario en chimie verte et en ingénierie (Organismes) a été remis à la société Woodbridge Foam pour ses travaux sur la chimie verte et les technologies propres remontant à 1978 et pour avoir fait de la santé, de la sécurité et de la gérance de l'environnement des éléments clés de toutes ses activités.

Août 2010

Rapports annuels sur la réduction des toxiques pour 2010

Soumission par les installations des premiers rapports de quantification des substances toxiques pour 2010.

2011

Réduction proactive des toxiques : une compagnie à la fine pointe de la réduction proactive des toxiques

Informco : avantages environnementaux et gains opérationnels

Informco est une compagnie de communications axée sur les services de marketing, de conception et d'imprimerie. Comme elle souhaitait réduire son impact environnemental, Informco a fait de nombreuses évaluations concernant la prévention de la pollution et cherche toujours à améliorer les activités de ses installations.

Afin de réduire son utilisation de toxiques, Informco a mis l'accent sur la modification de sa salle d'impression. En réutilisant son matériel d'essuyage et le solvant des chiffons ainsi que la solution de mouillage servant à humecter la plaque d'imprimerie avant que l'encre y soit appliquée, elle a diminué son utilisation de matériel neuf tout au long du processus d'impression. De plus, elle produit moins de déchets dangereux.

Ces améliorations ont réduit sa création de composés organiques volatils (COV) de 2,4 tonnes et son utilisation de métaux de 1,4 kilogramme par année.

La compagnie a reçu plusieurs prix environnementaux pour ses efforts, y compris le PrintAction Environmental Printing Award.

« Nous cherchons chaque année à réduire notre impact environnemental. À l'interne, nous examinons chaque aspect de notre entreprise en tenant compte de l'environnement. Pourquoi? Parce que c'est la bonne façon de faire les choses. Si nous faisons notre part, nous pouvons améliorer la situation », déclare Sandy Stephens, vice-président des opérations d'Informco.

Les initiatives environnementales et les gains opérationnels d'Informco prouvent qu'être vert est payant.



Réduction proactive des toxiques : promouvoir la gérance environnementale par l'innovation

Teknion (Tekwood) : avantages environnementaux et gains opérationnels

Basée à Toronto (Ontario), la société Teknion est parmi les meilleurs concepteurs, fabricants et marchands de systèmes de bureau et de produits d'ameublement de bureau connexes.

Au cours des dernières années, Teknion a effectué d'importantes améliorations pour réduire ses déchets toxiques, notamment :

- Le remplacement des peintures à base de solvant par des peintures à base d'eau a entraîné une réduction considérable des COV ainsi que l'amélioration de la sécurité dans le milieu de travail et de la qualité du produit final.
- Grâce au recyclage et au retraitement de l'acétone, Teknion a réduit son utilisation de ce toxique et peut maintenant le recycler plusieurs fois, ce qui réduit les frais connexes de moitié.
- Les produits chimiques très toxiques dans les peintures et les teintures, comme le toluène, le xylène, le naphtalène et le benzène, sont remplacés par l'isopropyle, moins nocif pour l'environnement.

Ces initiatives ont permis à Teknion de réduire ses coûts et ses émissions, et ont diminué considérablement la quantité de déchets dangereux à éliminer. Teknion a donc agi en leader dans la promotion d'une bonne gérance environnementale par l'innovation.

Visitez le site www.teknion.com/default_FR.asp pour en savoir plus sur Teknion.





Informez la population ontarienne sur les toxiques

Informez les Ontariennes et les Ontariens sur les toxiques dans leur collectivité est un objectif fondamental de la Stratégie de réduction des substances toxiques. Pour que cet objectif se réalise, les installations des secteurs de la fabrication et de la transformation des minéraux qui sont visées par la *Loi de 2009 sur la réduction des toxiques* doivent produire des rapports et planifier la réduction des substances toxiques.

Pour que la population ontarienne dispose de renseignements facilement accessibles, les installations doivent afficher sur Internet des rapports et des sommaires de leurs plans de réduction des toxiques. En outre, le ministère affichera des sommaires à l'échelle provinciale sur son site Web.

L'Ontario travaille avec Environnement Canada afin de modifier le système fédéral de déclaration environnementale afin de voir à une utilisation efficace des ressources gouvernementales et à éviter aux organismes réglementés de donner deux fois l'information pour satisfaire aux obligations de déclarations environnementales fédérales et provinciales.

Quantification des substances toxiques

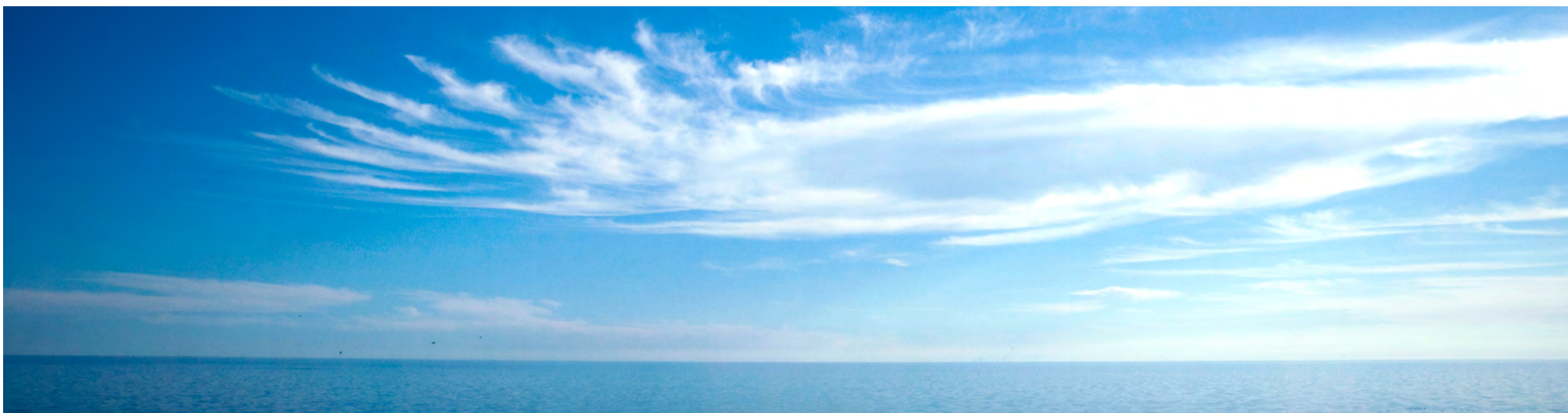
L'installation qui doit préparer un plan en application de la *Loi de 2009 sur la réduction des toxiques* doit d'abord surveiller et mesurer la quantité de toxiques utilisés, créés, rejetés,

éliminés, transférés ailleurs et contenus dans les produits qui s'y trouvent en portant une attention particulière à la façon dont chaque substance toxique circule d'une activité à l'autre.

Le ministère a élaboré une trousse d'outils pour quantifier les substances toxiques qui est disponible sur son site Web.

Déclaration des substances toxiques

L'industrie doit présenter les premiers rapports annuels au plus tard le 1^{er} juin 2011. En raison d'améliorations apportées au système fédéral de déclaration en ligne au moyen du Guichet unique d'Environnement Canada, la soumission des rapports a démarré plus tard que prévu. De ce fait, Environnement Canada a reporté la date limite des déclarations au 17 juin 2011. Dans un souci de cohérence, le ministère a également reporté la date limite établie en vertu de la *Loi sur la réduction des toxiques* au 17 juin 2011. Toutes les autres exigences de cette *Loi* et du *Règlement de l'Ontario 455/09* demeurent inchangées. Ces rapports serviront de références quant aux toxiques utilisés, créés, rejetés, éliminés, transférés et contenus dans les produits de chaque installation. Ils nous permettront aussi de surveiller les changements au fil du temps. Les rapports subséquents devront comparer les quantités de substances toxiques de l'année courante à celles de l'année précédente et indiquer les mesures que l'installation a prises pendant l'année écoulée pour atteindre ses objectifs et ses cibles en matière de réduction des toxiques.



Le rapport annuel d'une installation comprendra :

- la quantité de substances toxiques utilisées, créées et contenues dans les produits;
- l'information communiquée à l'INRP et exigée par le règlement de l'Ontario sur la surveillance et la déclaration des rejets de contaminants dans l'air (Règl. de l'Ont. 127/01).

Planification de la réduction des toxiques

Les plans de réduction des toxiques devront offrir une description des mesures adoptées par les installations pour réduire leur utilisation et leur création de substances toxiques. Les premiers plans devront être élaborés d'ici le 31 décembre 2012, d'après les données des déclarations de 2011 produites en juin 2012. Les installations garderont leur plan sur place, mais devront présenter des sommaires au ministère et les mettre à la disposition de leurs employés et du public.

Ces sommaires nous indiqueront les installations qui prévoient réduire l'utilisation et la création de substances toxiques ainsi que les mesures qu'elles prévoient prendre à ces fins. Cela aidera les Ontariennes et les Ontariens à comprendre pourquoi les substances toxiques sont utilisées, créées et rejetées autour d'eux et à connaître les mesures volontaires que les installations prennent pour les réduire.

Bien que la quantification, la planification et la déclaration des substances toxiques prescrites sont obligatoires, la mise en œuvre des plans de réduction est volontaire. La mise en œuvre volontaire d'un plan permet à chacune des installations de procéder à un rythme qui lui est propre.

Conclusion

Le gouvernement a élaboré la Stratégie de réduction des substances toxiques en réaction aux préoccupations des Ontariennes et des Ontariens concernant l'effet nuisible des substances toxiques sur leur santé et l'environnement. Nous sommes tous partenaires pour ce qui est d'assurer le succès de la stratégie. L'industrie est tenue de quantifier les toxiques, d'en planifier la réduction et d'informer le ministère et le public sur la mise en œuvre volontaire de ses plans. Les rapports annuels des installations réglementées serviront de références pour les progrès de l'Ontario en matière de réduction des toxiques et feront en sorte que les citoyens soient informés sur les initiatives de réduction des toxiques en cours. Grâce à ces mesures, les Ontariennes et les Ontariens pourront prendre des décisions plus éclairées.



Planificateurs de la réduction des substances toxiques

Chaque installation qui utilise ou crée des toxiques doit élaborer un plan visant à réduire les toxiques dans ses activités. Ce plan doit être attesté par l'employé occupant le rang le plus élevé de l'installation et par une personne possédant les qualités prescrites en application de la *Loi de 2009 sur la réduction des toxiques* et de son règlement – un planificateur de la réduction des substances toxiques.

Ce planificateur devra posséder le niveau d'enseignement ou les compétences professionnelles requis, avoir suivi le cours du

ministère, avoir passé avec succès l'examen et obtenu un permis.

Les planificateurs pourront aider les responsables des installations à élaborer leur plan de réduction des toxiques et attesteront le plan selon les exigences du règlement. Ils soumettront aussi leurs recommandations afin d'aider les entreprises à déterminer les possibilités de réduction des toxiques et les économies éventuelles, et du même coup, à améliorer leur compétitivité sur le marché.

Aide technique et financière

Le gouvernement aide l'industrie en fournissant une assistance technique et financière. Pour aider l'industrie à comprendre les nouvelles obligations prévues par la loi, le ministère offre des documents d'encadrement. Ceux-ci comprendront des renseignements sur la quantification des substances toxiques et l'élaboration d'un plan efficace de réduction des substances toxiques.

Les documents d'encadrement proposés sur le site Web du ministère comprennent :

- un guide en langage simple sur la Loi et le règlement;
- une boîte à outils pour comptabiliser les substances toxiques (en anglais seulement);
- un guide sur les options chimiques moins dangereuses et les remplacements

Les documents d'encadrement pouvant être obtenu sur demande par courriel (picemail@ontario.ca):

- des exemples de plans de réduction des substances toxiques;
- une trousse d'outils de quantification des substances toxiques;
- un guide de planification et de déclaration.

Le ministère de l'Environnement de l'Ontario fournit également des fonds à l'organisme **Manufacturiers et Exportateurs du Canada** en partenariat avec le Bloom Centre for Sustainability (anciennement l'OCETA) en vue de l'élaboration et de l'**administration d'un programme d'aide financière** et de formation technique axée sur des sites particuliers qui portera sur la réduction des toxiques au cours de la fabrication (dans 15 installations). Dans le cadre de ce programme,



quatre séminaires pour les chefs de direction et quatre ateliers de deux jours pour le personnel des installations se sont tenus à l'automne 2010 et à l'hiver 2011, et un rapport sur les avantages commerciaux de la réduction des toxiques a été rédigé.

Ce programme a aussi lancé en mars 2011 un nouveau portail Web qui offre des ressources et des outils pour aider la communauté réglementée à comprendre et à respecter les exigences de la Loi. Pour en savoir plus sur ce programme, visitez le site <http://cme.binaryoak.com> (en anglais seulement).

Documents d'encadrement sur les options moins dangereuses

La Stratégie de réduction des substances toxiques vise notamment à favoriser la chimie verte et l'ingénierie pour appuyer l'industrie et les autres intervenants dans le développement de l'économie verte. À cette fin, le ministère de l'Environnement a examiné des programmes et des approches visant à évaluer les options chimiques moins dangereuses et élabore présentement un outil

de référence que le gouvernement, l'industrie et les autres intervenants pourront utiliser pour cibler des produits chimiques de remplacement et déterminer s'ils conviennent.

Séances d'information sur la conformité à la Loi de 2009 sur la réduction des toxiques

Afin de favoriser la conformité de l'industrie à la *Loi de 2009 sur la réduction des toxiques*, le ministère a tenu des séances d'information sur la conformité dans les diverses régions de la province à l'hiver 2010. Ces séances visaient à aider les installations à comprendre les nouvelles exigences réglementaires.

Séances de formation

On a offert sept séances de formation technique aux installations en juin 2010 afin de les aider à comprendre les exigences de la *Loi de 2009 sur la réduction des toxiques* et du *Règl. de l'Ont. 455/09*. Ces séances comprenaient des explications et des exemples concernant la quantification des substances toxiques et la planification de leur réduction. Elles portaient

aussi sur la façon d'établir un dossier de décision en vue de la mise en œuvre du plan.

Le ministère a tenu d'autres séances de formation technique dans diverses régions de la province en février-mars 2011. Le curriculum de ces séances portait principalement sur la quantification et la déclaration. Pour voir la présentation du ministère, cliquez ici (en anglais seulement) www.ontario.ca/reductiondestoxiques.

Conclusion

Pour qu'elle soit compétitive et réussisse dans la nouvelle économie verte, on demande à l'industrie de chercher des options plus écologiques et plus saines que l'utilisation et la création de substances toxiques. Le gouvernement de l'Ontario a adopté une législation pour favoriser et faciliter cette transition et a fourni de l'aide technique et financière pour que les installations aient les ressources nécessaires pour faire la transition.

Réduire les pesticides : un élément clé de la Stratégie

Importance de l'interdiction d'utiliser des pesticides à des fins esthétiques

Les enfants, les familles et les collectivités de l'Ontario sont maintenant protégés contre l'utilisation inutile des produits chimiques toxiques présents dans beaucoup de pesticides épandus à des fins esthétiques sur les pelouses et dans les jardins.

En vertu de la *Loi de 2008 sur l'interdiction des pesticides utilisés à des fins esthétiques*, entrée en vigueur le 22 avril 2009, l'utilisation de certains pesticides (catégorie 9) à des fins esthétiques est interdite. L'interdiction provinciale l'emporte sur les règlements municipaux concernant l'utilisation, la mise en vente, la vente ou le transfert de pesticides pouvant servir à des fins esthétiques et établit un ensemble de règles claires et compréhensibles pour toute la province.

Mesures clés

Depuis l'entrée en vigueur de l'interdiction, le gouvernement a mis l'accent sur l'éducation et les initiatives de sensibilisation pour assurer la conformité, notamment :

- en aidant la population à comprendre l'interdiction et les options écologiques pour les pelouses et les jardins;
- en collaborant avec **Collectivités en fleurs** pour organiser des séminaires gratuits dans les diverses régions de l'Ontario;
- en rendant visite à plus de 1 100 détaillants pour



les sensibiliser à l'interdiction et les aider à la comprendre et pour évaluer leur conformité;

- en intervenant dans les cas de non-conformité.

Effets de l'interdiction

Nous évaluons déjà les effets de l'interdiction d'utiliser des pesticides à des fins esthétiques :

- Nous avons constaté que les concentrations de trois pesticides présents dans beaucoup de produits d'entretien de pelouse ont diminué de 80 pour 100 dans les cours d'eau urbains depuis l'interdiction.

Exceptions à l'interdiction

- Le règlement de l'Ontario 63/09 pris en application de la *Loi sur les pesticides* prévoit des exceptions à l'interdiction d'utiliser des pesticides de catégorie 9, notamment aux fins des terrains de golf, de l'agriculture, de la foresterie et de la promotion de la santé ou de la sécurité publique. La liste des pesticides de catégorie 9 se trouve à www.ene.gov.on.ca/environment/fr/category/pesticides/STD01_078573.html.

Ouvrages publics

Dans le cas des ouvrages publics, comme les installations électriques, les chemins de fer et les autoroutes, l'utilisation de pesticides de catégorie 9 doit être approuvée par un destructeur titulaire d'une licence et accrédité par l'IPM Council of Canada. Le propriétaire ou l'exploitant de l'ouvrage doit préparer un rapport annuel avant le 1^{er} avril 2011 et chaque année par la suite. Le rapport doit indiquer la quantité de pesticides de catégorie 9 utilisés, les motifs de leur utilisation et les zones d'application.

Gazon de nature particulière

Dans le cas des installations de gazon de nature particulière servant au jeu de boules sur pelouse, au cricket, au tennis de gazon ou au croquet, l'utilisation de pesticides de catégorie 9 doit être approuvée par un destructeur titulaire d'une licence et accrédité par l'IPM Council of Canada. Le propriétaire ou l'exploitant de l'installation doit préparer un rapport annuel avant le 1^{er} avril 2011 et chaque année par la suite. Le rapport doit indiquer la quantité de pesticides de catégorie 9 utilisés, les motifs de leur utilisation et les zones d'application.

Terrains de golf

À compter du 22 avril 2012, les terrains de golf qui continueront d'utiliser des pesticides de catégorie 9 devront être dûment agréés par l'**IPM Council of Canada** à l'égard des principes de lutte antiparasitaire intégrée. À compter de 2012, le rapport annuel devra être présenté à une réunion publique avant le 1^{er} décembre, puis chaque année par la suite. Le rapport devra indiquer la quantité de pesticides de catégorie 9 utilisés, les motifs de leur utilisation et les zones d'application sur le terrain de golf.

Portail Web

L'IPM Council of Canada affiche sur son site Web des rapports annuels sur les terrains de golf pour aider ceux-ci à satisfaire aux exigences relatives aux rapports annuels.



L'Ontario Turfgrass Research Foundation investit dans la recherche sur les pesticides de rechange

Grâce à des levées de fonds records et à des partenariats, l'Ontario Turfgrass Research Foundation (OTRF) a investi plus que jamais dans la recherche sur le gazon en 2010, soit 175 000 \$.

Les projets de recherche scientifique qui seront financés concernent les problèmes actuels des intervenants clés de l'industrie en ce qui concerne la gestion de la pelouse en plaque. Plusieurs projets de recherche porteront sur les règlements liés à l'interdiction d'utiliser des pesticides à des fins esthétiques en Ontario. Avec l'aide du ministère de l'Environnement et du Conseil de l'adaptation agricole, les chercheurs étudient de nouvelles méthodes de lutte contre les insectes et les mauvaises herbes qu'on pourrait intégrer à la gestion de la pelouse en plaque à l'avenir. Fait intéressant pour toute la population ontarienne : un projet qui vise à établir un régime de gestion pour un cultivar d'herbe presque disparu et récupéré aux fins de la pelouse domestique et des terrains de sport est prometteur pour la gestion du gazon sans pesticides commerciaux. Une aide financière est aussi fournie à l'égard des effets à long terme des pertes et des gains en sols et en éléments nutritifs découlant de la production commerciale et de l'utilisation constante du gazon en plaque en Ontario. De plus, l'OTRF, en collaboration avec d'autres intervenants, appuie avec enthousiasme des projets en cours concernant les maladies du gazon en plaque, la fertilisation et les méthodes d'irrigation. Les résultats de ces recherches novatrices aideront les gestionnaires de pelouses et les propriétaires de maison à améliorer leur régime de gestion du gazon.

Pour en savoir plus sur l'OTRF, visitez le site www.otrf.ca (en anglais seulement)



Horticultural Trades Foundation : des progrès pour les biopesticides grâce à l'aide du PRIPE

L'Ontario Horticultural Trades Foundation (OHTF) a reçu plus de 85 000 \$ du Programme de recherche et d'innovation sur les pesticides utilisés à des fins esthétiques (PRIPE), ce qui lui a permis de financer des recherches sur le terrain concernant de nouveaux biopesticides comme moyen de lutter contre le ver blanc des pelouses. Elle obtient des résultats prometteurs : jusqu'à présent, des analyses de laboratoire ont établi qu'un pathogène fongique (*M. anisopliae*) est efficace contre le hanneton et son utilisation, combinée à celle de nématodes, semble accroître le niveau de contrôle résultant. « La prochaine étape consiste à essayer cette souche et à appliquer de nouvelles pratiques sur le hanneton dans des pelouses », déclare M. Michael Brownbridge, du Centre de recherche et d'innovation de Vineland. Selon Tony DiGiovanni, directeur général de l'OHTF : « Le secteur de l'entretien des pelouses a hâte de trouver des armes biologiques efficaces contre le ver blanc et la punaise des céréales. Cette subvention gouvernementale fera progresser nos projets de recherche. » Dans le cadre du PRIPE, le gouvernement collabore avec les chercheurs et l'industrie pour examiner de nouvelles approches de la gestion des animaux nuisibles dans les pelouses, les jardins et les parcs.



Renseignements additionnels :

Conseils pour l'entretien des pelouses et le jardinage

Pour obtenir des conseils de jardinage, visitez [le site du ministère](#) au sujet des pesticides ou utilisez le Manuel du jardinier 2010 en ligne du ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Affaires rurales de l'Ontario.

Vente contrôlée de produits contenant des pesticides de catégorie 7

De nouvelles exigences visant les produits contenant des pesticides de catégorie 7 (produits servant à la fois à des fins non esthétiques et à des fins esthétiques) sont entrées en vigueur le 22 avril 2011. Les consommateurs n'ont plus l'accès direct aux produits de catégorie 7, mais peuvent les acheter sur demande. Les détaillants devront continuer de fournir des renseignements sur les utilisations permises de ces produits dans le cadre de l'interdiction.

Éducation et sensibilisation

Dans le cadre d'initiatives d'éducation et de sensibilisation, le ministère favorise l'utilisation d'options plus écologiques pour entretenir les pelouses, les jardins, les cours d'école et les parcs. Il fournit également de l'information afin que la population comprenne l'interdiction.

Conformité et exécution de la loi

Le ministère a mis en œuvre un programme d'inspection complet des fournisseurs de pesticides, des compagnies d'entretien de pelouse et d'autres utilisateurs de pesticides pour assurer la conformité à l'interdiction. En 2009, environ 80 pour 100 des 341 compagnies d'entretien de pelouse et détaillants inspectés par le ministère étaient conformes aux exigences de l'interdiction. Ce niveau de conformité a aussi été observé lors de plus de 400 inspections effectuées par le ministère en 2010. Le ministère continue de surveiller la conformité et de collaborer avec cette communauté pour assurer la conformité totale à l'interdiction.



Assurer la croissance de l'économie verte



Le développement de l'économie verte exige qu'on augmente la capacité de la communauté scientifique et technique. Les initiatives en cours mentionnées ci-dessous seront utiles à cet égard.

Chaires de chimie verte et d'ingénierie

En collaboration avec le **Conseil des universités de l'Ontario** (en anglais seulement), le gouvernement de l'Ontario a créé deux chaires en chimie verte et en ingénierie. Le rôle des chaires est de faire avancer la recherche sur les options moins dangereuses que les toxiques tout en déterminant et en éliminant les obstacles à la commercialisation des découvertes en chimie verte et en ingénierie. En outre, les titulaires des chaires établissent un réseau avec d'autres chercheurs et organismes de recherche du Canada et de l'étranger.

Pour en savoir plus sur les chaires

Michael Cunningham, de l'Université Queen's, est reconnu à l'échelle internationale comme un des meilleurs chercheurs universitaires du secteur de l'ingénierie des réactions de polymères, en particulier le domaine des colloïdes polymères.

Suresh Narine, de l'Université Trent, est un leader international de la recherche concernant l'utilisation des lipides dans les biomatériaux traditionnels et nouveaux.

Pour en savoir plus sur les chaires, visitez le site <http://cou.on.ca/about/chairs-and-awards/chairsin-environmental-science.aspx> (en anglais seulement).

Michael Cunningham : <http://cunninghamlab.ca>

Suresh Narine : <http://www.trentu.ca/biomaterials/people.php>

GreenCentre Canada

Le gouvernement de l'Ontario a investi 13,6 M\$ dans **GreenCentre Canada** (en anglais seulement), le premier centre de commercialisation de chimie verte du monde. GreenCentre Canada rassemble des universitaires, des industriels et des experts de la technologie pour créer des innovations en chimie verte. Ces innovations aident les entreprises à trouver des options moins dangereuses que les toxiques et à en bénéficier, et nous aident à développer une économie et un environnement plus sains, plus verts et plus durables.

Prix d'excellence en chimie verte et en ingénierie

Deux prix d'excellence en chimie verte et en ingénierie sont remis chaque année : le premier à un organisme et l'autre à une personne. L'organisme ou la personne doit avoir contribué de façon importante au domaine de la chimie verte et de l'ingénierie, notamment sur les plans technique, économique, sanitaire et environnemental. Les prix de 2011 seront remis à la 61^e Canadian Chemical Engineering Conference, qui se tiendra à London (Ontario) du 23 au 26 octobre 2011.

Pour en savoir plus, visitez le site www.cheminst.ca/index.php?ci_id=1841&la_id=1 (en anglais seulement).

Prix d'excellence en chimie verte et en ingénierie : la société Woodbridge Foam est honorée pour sa tradition de gérance environnementale

La société Woodbridge Foam est la première à recevoir le **Prix d'excellence de l'Ontario en chimie verte et en ingénierie** (Organismes) (en anglais seulement), parrainé par le ministère de l'Environnement et remis par le Canadian Green Chemistry and Engineering Network, un forum de l'Institut de chimie du Canada. La société a reçu le prix pour ses travaux de pionnier sur l'exploitation des ressources renouvelables pour remplacer les combustibles fossiles dans la fabrication des pièces intérieures de voiture. Une des innovations de Woodbridge est une mousse biologique qui remplace une mousse à base de pétrole et contribue à la protection et à la durabilité de l'environnement. La société croit fermement que l'action environnementale et la rentabilité économique vont de pair, comme le prouvent ses réussites depuis des années.

« Nous sommes contents que notre concept appelé Exotherm Management Technology fasse l'objet de licences partout dans le monde et soit apprécié et recommandé par les Nations Unies. Cette technologie atténue ou élimine des toxiques, des agents appauvrissant la couche d'ozone, des dangers dans les lieux de travail et des émissions nocives, ce qui est bon pour les affaires et l'environnement », a déclaré M. Bob Magee, président-directeur général. La société a reçu son prix le 16 août 2010 lors d'une conférence sur la chimie verte tenue à Ottawa (Ontario) par l'**International Union of Pure and Applied Chemistry** (en anglais seulement).



Prix d'excellence en chimie verte et en ingénierie : Leo Lau est honoré pour avoir guidé des compagnies dans la réduction des toxiques

Leo W. M. Lau, de l'Université Western Ontario, est le premier à recevoir le **Prix d'excellence de l'Ontario en chimie verte et en ingénierie** (Particuliers) (en anglais seulement), parrainé par le ministère de l'Environnement et remis par le Canadian Green Chemistry and Engineering Network, un forum de l'Institut de chimie du Canada. M. Lau a contribué de façon importante à l'avancement de la chimie verte par son enseignement, son engagement ferme envers la recherche en chimie verte et sa collaboration avec de nombreuses compagnies à l'égard de la création et de l'utilisation de technologies vertes innovatrices. Ses travaux ont guidé beaucoup de compagnies vers la nouvelle économie verte en leur apprenant comment elles pouvaient rendre leurs processus plus efficaces et plus respectueux de l'environnement et en les aidant à être socialement responsables.

« À titre de collaborateur avec l'industrie, j'ai exécuté des contrats et des projets visant à aider les compagnies à trouver des moyens d'améliorer leurs processus de façon à réduire les déchets et les toxiques. J'ai aussi établi des liens internationaux pour faire connaître au monde entier les technologies développées en Ontario », a déclaré M. Lau. Il a reçu son prix le 16 août 2010 lors d'une conférence sur la chimie verte tenue à Ottawa (Ontario) par l'**International Union of Pure and Applied Chemistry** (en anglais seulement).



Nouvelles normes de qualité de l'air

En février 2010, des normes nouvellement élaborées ou mises à jour ont pris effet pour 33 substances. Le plomb, qui en fait partie, fait à présent l'objet de normes plus strictes établies par le ministère en réaction à de récentes données scientifiques. La nouvelle norme de qualité de l'air relativement au plomb a pris effet après une période d'intégration progressive de trois ans, contrairement à la période habituelle de cinq ans applicable aux autres normes de la qualité de l'air de ce groupe de substances et ce, en raison de préoccupations liées à la santé des enfants.

Le ministère poursuit son travail de mise à jour des normes et d'élaboration de nouvelles normes relatives à la qualité de l'air qui s'inscrivent dans deux groupes :

En juillet 2009, neuf normes nouvellement créées ou mises à jour visant un premier groupe de substances étaient affichées au Registre environnemental aux fins de consultation publique. Elles ont été finalisées en juillet 2011 (EBR# 010-7190). Ces nouvelles normes de la qualité de l'air seront progressivement intégrées au cours des cinq prochaines années et prendront effet le 1^{er} juillet 2016.

Groupe 1 :

- le benzène;
- le benzo[a]pyrène (comme substitut des hydrocarbures aromatiques polycycliques totaux);
- le 1,3-butadiène;
- les dioxines, les furanes et les BPC de type dioxine;
- les composés de chrome hexavalent;
- le chrome et ses composés (métalliques, divalents et trivalents);
- le manganèse et ses composés;
- le nickel et ses composés;
- l'uranium et ses composés.

Le ministère examine à présent les travaux scientifiques à l'appui des normes de qualité de l'air qui visent les substances d'un éventuel deuxième groupe.

Pollution transfrontalière

L'Ontario, le Canada et les États-Unis ont posé des gestes pour trouver des solutions à la pollution transfrontalière. Ils ont mis en œuvre des programmes de contrôle des rejets atmosphériques, des efforts de coopération et des accords binationaux. L'Ontario a également participé à des initiatives américaines visant à soutenir des mesures de contrôle et des normes plus strictes susceptibles d'avoir un impact positif sur la qualité de l'air en Ontario.



Nettoyage des secteurs de préoccupation des Grands Lacs

Le bassin des Grands Lacs est particulièrement sensible aux toxiques pour plusieurs raisons. La plupart des activités urbaines, industrielles et agricoles de la province se concentrent près des lacs. En outre, plus de 98 pour 100 des Ontariennes et des Ontariens vivent dans les bassins des Grands Lacs et du Saint-Laurent.

Une de nos initiatives liées aux Grands Lacs est le nettoyage des zones prioritaires, appelées secteurs de préoccupation. Aux termes de l'**Accord Canada-États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs** de 1987, 43 secteurs de préoccupation ont été déterminés dans la région des Grands Lacs en vue d'un nettoyage et d'une remise en état ciblés. Il s'agit de zones où la détérioration de l'environnement atteint un point tel qu'il est difficile de les utiliser ou d'en jouir ou que la santé du lac en souffre.

Randle Reef est une zone de sédiments contaminés située dans le secteur préoccupant du port de Hamilton. L'Ontario a investi 46,3 millions de dollars pour installer une couverture de protection sur les sédiments contaminés provenant des activités industrielles antécédentes, améliorer la qualité de l'air et assurer la salubrité de l'habitat naturel du port. Le nettoyage de Randle Reef constitue un progrès majeur vers l'assainissement de l'écosystème du port de

Hamilton et le retrait de cette zone de la liste des secteurs préoccupants des Grands Lacs.

Nous avons accompli des progrès considérables dans la remise en état des secteurs de préoccupation. Le 16 avril 2010, le havre Wheatley, un port de pêche commerciale situé sur la rive nord du lac Érié, a été officiellement retiré de la liste des secteurs de préoccupation. C'était le troisième retrait de la liste en Ontario, après le havre Collingwood et le bras Severn. Un quatrième secteur de préoccupation ontarien où le nettoyage est terminé a été désigné « secteur en voie de rétablissement ».

Des programmes de surveillance permanente des Grands Lacs permettent également de déterminer l'état d'une zone donnée quant aux toxiques.

Remplacer les centrales électriques au charbon

La combustion du charbon pollue l'air et émet des gaz à effet de serre en plus de menacer la santé humaine. L'Ontario éliminera progressivement ses centrales au charbon polluantes d'ici 2014 – c'est la plus importante initiative du Canada en matière de changement climatique.

Nous constatons déjà certains résultats de cette mesure :

- La production d'électricité au moyen du charbon a diminué de 70 pour 100 de 2003 à 2009, année où cette production a été la plus basse depuis 45 ans.
- En 2009, moins de 7 pour 100 de l'électricité produite en Ontario provenait de centrales au charbon.

L'Ontario prévoit également instaurer une production d'énergie future axée sur des sources d'électricité efficaces et localisées, à partir de sources plus petites et plus propres, plutôt que de compter uniquement sur les grandes centrales d'électricité centralisées à partir desquelles l'énergie est transportée sur de longues distances.

Air pur

Le programme Air pur aide les Ontariennes et les Ontariens à faire des choix éclairés sur la façon dont ils entretiennent et conduisent leurs véhicules. Les améliorations apportées aux technologies de contrôle des rejets provenant des véhicules continuent à réduire les rejets nocifs provenant des nouveaux véhicules.

Conclusion



Pour protéger la santé de notre population et de notre environnement, nous devons réduire l'utilisation, la création et les rejets de substances toxiques. C'est pourquoi le gouvernement de l'Ontario prend des mesures pour appuyer l'industrie pendant qu'elle développe des processus innovateurs plus écologiques et des produits plus respectueux de l'environnement dans le cadre de la nouvelle économie verte. Ces efforts et nos initiatives connexes, comme la réduction de notre utilisation de pesticides, le nettoyage des secteurs de préoccupation des Grands Lacs et l'élimination progressive des centrales électriques au charbon, rendent l'Ontario plus sain. Nos actes rendront notre province plus propre et plus verte pour nous tous.

Comment se tenir au courant

Nouvelles

Pour vous tenir au courant, par courriel, de tous les nouveaux renseignements et mises à jour disponibles sur les toxiques, inscrivez-vous à la liste d'envoi à la page réservée à cet effet du [site du ministère](#).

Coordonnées

Nous devons tous jouer un rôle dans la réduction des toxiques et l'utilisation des pesticides à des fins esthétiques.

Pour en savoir plus :

Centre d'information

Téléphone : 1 800 565-4923 / 416 325-4000

ATS : 1 800 515-2759

picemail.moe@ontario.ca

Pour télécharger le présent rapport, visitez le site du ministère :

www.ontario.ca/environnement.



Pour en savoir plus :
Centre d'information
Téléphone : 1 800 565-4923 / 416 325-4000
ATS : 1 800 515-2759
picemail.moe@ontario.ca

This publication is also available in English.
© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2012
PIBS 8270f